

**Une version complétée de cette fiche, par le détail des évolutions tendancielle à 2033 pour chaque type de pression, sera mise à disposition au second semestre 2024.**

## EVALUATION DU RISQUE DE NON-ATTEINTE DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX EN 2033

L'identification des masses d'eau qui risquent de ne pas atteindre les objectifs environnementaux (RNAOE) d'ici 2033 se base sur la projection à l'horizon 2033 des pressions significatives (pressions dégradant l'état). S'il est évalué qu'au moins une pression significative persiste à l'horizon 2033, la masse d'eau risque de ne pas atteindre l'objectif fixé.

Les objectifs environnementaux visés sont :

- la non-dégradation des masses d'eau, et la prévention et la limitation de l'introduction de polluants dans les eaux souterraines ;
- l'objectif général d'atteinte du bon état des eaux ;
- les objectifs liés aux zones protégées ;
- la réduction progressive, ou selon les cas, la suppression des émissions, rejets et pertes de substances prioritaires, pour les eaux de surface ;
- l'inversion des tendances, pour les eaux souterraines.

Rappelons que l'identification de ce risque vise à guider l'action, et notamment la définition du programme de mesures. Ce risque est à différencier de l'objectif assigné à chaque masse d'eau dans le SDAGE : en effet, en fonction de l'ambition du futur programme de mesures et des dispositions du futur SDAGE, une masse d'eau jugée « en risque » dans l'état des lieux pourra viser le bon état ou le bon potentiel dans le futur SDAGE.

La projection à l'horizon 2033 de chaque pression significative au niveau d'une masse d'eau repose sur la trajectoire tendancielle d'évolution de cette pression qui peut dépendre :

- d'une part de l'évolution du contexte global (par exemple évolution du contexte socio-économique, de la démographie, de l'aménagement du territoire, de la réglementation...)
- d'autre part de l'effet de la mise en œuvre des mesures du Programme de Mesures (PDM) 2022-2027

Les masses d'eau de surface (rivières, plans d'eau, côtières et de transition) seront analysées sur la base de ces 2 axes. Pour les eaux souterraines, le RNAOE quantitatif sera également analysé sous le prisme de ces axes ; le volet chimique fera lui l'objet d'une analyse spécifique étant donné que ces masses d'eau sont généralement caractérisées par une plus grande inertie que les autres types de masses d'eau continentales.

### Premier axe du scénario tendanciel : évolution du contexte

#### Description :

Cet axe du scénario tendanciel consiste à estimer l'évolution prévisible, à l'horizon 2033, d'indicateurs économiques, de politiques publiques, et de données contextuelles (changement climatique...) susceptibles d'avoir un impact sur les pressions et sur l'état des eaux.

#### Données d'entrée et analyse :

Tendances d'évolution prises en compte :

- Estimation globale de l'impact de l'évolution de la population et de l'urbanisme sur :

*Cette fiche décrit les travaux prévus au stade d'avancement actuel de l'état des lieux. Si nécessaire, des modifications et ajustements pourront être apportés au cours de l'avancement des travaux.*

- les rejets d'assainissement collectif
- les pollutions urbaines par temps de pluie
- les prélèvements
- l'hydromorphologie
- Estimation globale de l'impact de l'évolution du tissu industriel et autres entreprises sur :
  - les prélèvements
  - les rejets
  - l'hydromorphologie
- Estimation globale de l'impact de l'évolution de l'agriculture (productions, structures des exploitations, parcellaires et pratiques) sur :
  - les pressions diffuses azotées, phosphorées et pesticides et leurs transferts
  - les prélèvements
  - l'hydromorphologie
- Le changement climatique
  - Potentielle accentuation des pressions et impacts
  - Potentielles nouvelles pressions (salinité, température)

**Limites :**

- Les hypothèses faites dans le cadre du scénario tendanciel reposent par construction sur des choix (scénario d'évolution démographique de l'INSEE par exemple), et sur des estimations (par exemple sur l'efficacité d'une politique, d'une mesure, etc.), qui induisent des incertitudes. Il est important de bien expliciter ces choix et les incertitudes associées.
- L'effet du changement climatique ne se distingue pas forcément des autres pressions anthropiques et ses effets à l'horizon 2033 ne sont pas clairement prévisibles. Sa prise en compte doit plutôt se situer dans une perspective de long terme. Néanmoins certains risques liés à la réduction des débits (augmentation des concentrations de polluants), à l'aggravation des étiages (tensions sur la ressource) et à l'augmentation des pluies violentes (érosion) pourront au moins être pris en compte de manière qualitative.

**Second axe du scénario tendanciel : prise en compte de la mise en œuvre du programme de mesures 2022-2027****Description :**

Ce volet du scénario tendanciel consiste à évaluer les mesures qui seront effectives en 2033. Il pourra conduire à ne plus tenir compte de certaines pressions identifiées comme significatives actuellement, car celles-ci seront supprimées ou suffisamment diminuées d'ici 2033 grâce aux actions mises en place, ou au contraire à toujours en tenir compte s'il est estimé que les mesures envisagées n'auront pas encore produit l'effet escompté, ou si le programme de mesures n'envisage pas d'agir (pour une raison économique par exemple).

**Données d'entrée :**

OSMOSE : outil de suivi des PAOT (Programmes d'Actions Opérationnels Territorialisés : déclinaisons départementales du programme de mesures).

Pressions significatives dégradant l'état : données obtenues à l'issue de l'application des différentes méthodes décrites dans les fiches permettant de déterminer les pressions significatives (croisement de données d'état et des données de pression).

**Exploitation, traitement et données de sortie :**

L'évaluation des effets prévisibles du PDM en 2033 sur les pressions aujourd'hui significatives est fonction des actions engagées et de leur niveau d'avancement.

*Cette fiche décrit les travaux prévus au stade d'avancement actuel de l'état des lieux. Si nécessaire, des modifications et ajustements pourront être apportés au cours de l'avancement des travaux.*

L'association des 3 éléments : pression significative – action – état d'avancement, permettra de déterminer les masses d'eau où les actions engagées pourront être considérées comme efficaces en 2033.

L'expertise locale des services de l'agence de l'eau et de l'Etat affinera le cas échéant cette analyse.

**Limites :**

La prévision des actions est, comme pour toute prévision, soumise à des incertitudes.

### Le cas spécifique du RNAOE chimique des eaux souterraines : évaluation des tendances

**Description :**

Les eaux souterraines sont caractérisées par une plus grande inertie que les autres types de milieux aquatiques continentaux. Pour ces masses d'eau, cette inertie est liée à des temps de séjour et de renouvellement des eaux plus longs. Ainsi, pour les eaux souterraines, l'évaluation des risques de non-atteinte des objectifs chimiques en 2033 dispose d'une méthodologie spécifique qui repose sur l'identification préalable de tendances d'évolution significative et durable des pollutions.

**Données d'entrée :**

- résultats de la surveillance de la qualité de la masse d'eau souterraine
- niveaux actuels de pression sur la masse d'eau
- vulnérabilité intrinsèque et fonctionnement de la masse d'eau

**Exploitation, traitement et données de sortie :**

La logique d'évaluation du risque de non atteinte des objectifs environnementaux qualitatifs pour les eaux souterraines en 2033 consiste, pour chaque paramètre considéré :

- à exploiter les résultats des mesures de surveillance afin d'identifier des points d'eau significativement impactés. Pour chaque point de mesure, une projection de la concentration à l'horizon 2033 est effectuée (extrapolation linéaire de la pente du graphique d'évolution des concentrations). Si le seuil de risque est dépassé à l'horizon 2033, alors le point est déclaré « à risque » (Dans le guide EDL2019 et 2025, les seuils de risque sont 75% de la norme ou valeur seuil pour les macropolluants hors nitrates, 40 mg/L pour les nitrates, et la norme ou valeur seuil pour les micropolluants) ;
- à croiser ces informations avec les pressions actuelles, la vulnérabilité intrinsèque et le comportement de la masse d'eau (temps de réaction des nappes, risques projetés avec les modèles pressions-impacts disponibles, contexte de changement climatique, etc.), et l'analyse des actions programmées, ou en cours, dirigées vers la réduction ou la suppression des pressions qui s'exercent sur la masse d'eau (cf. premier et second axes du scénario tendanciel).

L'expertise locale de l'agence de l'eau et de l'Etat permettra d'affiner ces analyses le cas échéant.

### Evolution méthodologique depuis l'EDL2019

Il n'y a pas de modification méthodologique notable.